

ALWAYSDATA
CONDITIONS GENERALES DE PRESTATION DE SERVICE

(Dernière version en date du 1^{er} avril 2025)

VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT CES CONDITIONS GENERALES DE PRESTATION DE SERVICE AVANT D'UTILISER LES SERVICES PROPOSES PAR ALWAYSDATA.

CES CONDITIONS GENERALES DEFINISSENT LES CONDITIONS ET LES OBLIGATIONS LEGALES LIEES A LA SOUSCRIPTION DES SERVICES ALWAYSDATA DEPUIS LE SITE INTERNET ACCESSIBLE A L'ADRESSE [HTTPS://WWW.ALWAYSDATA.COM/FR/](https://www.alwaysdata.com/fr/) PROPOSES PAR ALWAYSDATA.

1. Objet – Acceptation - Validation des Contrats

Les présentes Conditions Générales de Prestation de Services (« CGPS »), ainsi que les conditions particulières (« CP ») spécifiques au(x) Service(s) commandé(s) par le Client, ont pour objet de définir les conditions et les modalités selon lesquelles la société ALWAYSDATA SARL au capital de 200.000 € immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 492 893 490 dont le siège social se trouve 91 rue du Faubourg Saint-Honoré – 75008 Paris, connu sous son nom commercial « ALWAYSDATA » (ci-après désignée « ALWAYSDATA »), fournit les Services aux Clients.

L'utilisation des Services fournis par ALWAYSDATA implique que le Client a préalablement pris connaissance des CGPS et des CP spécifiques aux Services proposés par ALWAYSDATA (hébergement mutualisé, hébergement dédié et administré, hébergement gold, service gratuit, etc.), qu'il les a acceptées sans exception ni réserve selon les modalités techniques prévues sur le site Internet d'ALWAYSDATA à date, et qu'il s'engage à s'y conformer strictement.

De convention expresse entre ALWAYSDATA et chaque Client, leurs relations ne sont soumises à aucune autre disposition contractuelle que celles mentionnées aux CGPS, aux CP concernées par le(s) Service(s) commandé(s), ainsi qu'au Bon de commande validé par chaque Client.

L'ensemble de ces documents contractuels forme la loi des Parties, et est désigné ci-après par le « Contrat ».

2. Vérification de l'adéquation au besoin

Le Client déclare et reconnaît qu'il a procédé, préalablement à la souscription par lui au(x) Service(s), à la vérification de l'adéquation desdits Services à ses besoins, qu'il les juge effectivement adaptés à ses besoins. De même, le Client déclare et reconnaît qu'il a reçu d'ALWAYSDATA toutes les informations et conseils qui lui étaient nécessaires pour souscrire au présent Contrat, et qu'en conséquence il renonce à toute contestation sur ce point.

Il déclare en outre qu'il dispose des connaissances, compétences et des ressources, notamment humaines et techniques, requises pour l'utilisation de tout Service commandé, et qu'en conséquence il renonce également à toute contestation sur ce point.

3. Définitions

Les expressions et termes suivants dont l'initiale est en majuscule, qu'ils soient employés au singulier ou au pluriel dans les présentes Conditions Générales ainsi que pour toutes Conditions Particulières en complément, auront la signification suivante, sauf si le contexte commande une interprétation différente :

- « **Admin** » ou « **Espace Client** » : espace privatif du Client accessible en ligne sur le site Internet de la société ALWAYSDATA, contenant notamment les informations relatives aux Services fournis par la société ALWAYSDATA et permettant d'y effectuer les opérations de gestion desdits Services.

- « **Administration** » : Toute opération de gestion visant à assurer le fonctionnement et l'utilisation du Serveur. Ces opérations incluent notamment, le stockage, le paramétrage, la diffusion, la mise à jour de données et d'applications etc.

-« **Anomalie** » : désigne tout dysfonctionnement matériel lié aux machines physiques mises en place et tout dysfonctionnement lié au Service.

-« **Bande passante** » : débit maximum de transmission de données sur le réseau Internet, généralement exprimé en nombre de bits par seconde, et dont le niveau est déterminé par ALWAYSDATA. La Bande passante peut être allouée de manière mutualisée entre plusieurs Clients (hébergement mutualisé) ou de manière dédiée à un Client unique (hébergement dédié administré).

-« **Client** » : toute personne physique ou morale de droit privé ou de droit public, ayant la capacité légale de contracter, et qui de ce fait, souscrit au Contrat afin de bénéficier des Services proposés par ALWAYSDATA.

-« **Codes Identifiants** » : identifiant de connexion (« Login ») et mot de passe (« Mot de Passe») choisi par le Client et permettant à ce dernier d'accéder aux Services et de les gérer via l'Admin.

-« **Conditions particulières ou CP** » : les conditions contractuelles régissant chaque Service spécifique proposé par ALWAYSDATA (hébergement mutualisé, hébergement dédié et administré, hébergement gold, service gratuit, etc.).

-« **Consommateur** » : désigne, au sens du Code de la consommation français, toute personne physique qui agit à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale ou libérale.

-« **Donnée(s)** » : Tout document électronique ou fichier numérique installé ou modifié par le Client dans le cadre de l'utilisation du Serveur et/ou des Services.

-« **Editeur** » : désigne la personne physique ou morale qui édite un logiciel et qui est donc titulaire des droits de propriété intellectuelle sur ce dernier.

-« **Email** » ou « **Mail** » : courrier électronique transmis via le réseau Internet suivant différents protocoles : POP, IMAP, etc.

-« **Evolution Majeure** » : désigne tout effort d'analyse et de développement supérieur à deux jours, réalisé par ALWAYSDATA au profit du Client.

-« **Formulaire de commande** » : bon de commande accessible en ligne sur le site Internet de la société ALWAYSDATA à l'adresse <https://www.alwaysdata.com/fr/>, et permettant de valider le Service souscrit par le Client. Aux termes des présentes, les expressions « **Formulaire de commande** » et « **Bon de commande** » désignent la même chose. Lorsque le Service est souscrit hors ligne, le Bon de commande peut se matérialiser par un devis (le « **Devis** ») accepté par le Client, ou tout autre échange matérialisant l'accord entre ALWAYSDATA et le Client.

-« **Garantie de temps d'intervention** » ou « **GTI** » : délai maximal d'intervention d'un personnel de la société ALWAYSDATA, exprimé en heures ouvrées, et garanti par cette dernière en cas d'Indisponibilité.

-« **Garantie de Temps de Rétablissement** » ou « **GTR** » : délai maximal de retour à un fonctionnement d'attente ou définitif, exprimé en heures ouvrées, et garanti par ALWAYSDATA en cas d'Indisponibilité.

-« **Indisponibilité** » : toute défaillance technique entraînant l'impossibilité matérielle d'accéder au Site Internet et/ou aux Données et/ou aux Services.

-« **Informations personnelles** » : toute information renseignée par le Client permettant à ce dernier de s'identifier auprès d'ALWAYSDATA (nom, prénom, adresse postale, adresse de courrier électronique, numéro de téléphone, raison sociale, et nom d'organisation le cas échéant etc.).

-« **Infrastructure** » : ensemble d'équipements techniques : serveurs, switch, load balancer etc. permettant à ALWAYSDATA d'assurer le Service.

-« **IP fixe** » ou « **Adresse IP** » : adresse sous forme d'une suite de chiffres représentant un nombre de 32 bits (IPV4) ou 128 bits (IPV6) qui permet d'identifier de manière unique chaque Serveur connecté sur Internet.

-« **Logiciel** » : ensemble de programmes informatiques, bases de données, scripts, procédés,

systèmes d'exploitation etc. ayant pour objet le traitement automatique de données, mis à la disposition du Client par ALWAYSDATA et/ou par leurs éditeurs respectifs dans le cadre du Service.

-« **Partie** » : la société ALWAYSDATA ou le Client selon les cas. Le terme « **Parties** » désigne à la fois ALWAYSDATA et le Client.

- « **Ressources système** » : capacité de stockage, de mémoire vive (ram) et de mémoire morte (rom) du Serveur, ainsi que de son processeur (CPU), les Logiciels qui y sont associés, ainsi que la capacité en Bande passante mis à la disposition des Clients par ALWAYSDATA dans le cadre du Service.

-« **Restrictions techniques** » : restrictions techniques d'utilisation et d'exploitation du Service fixées par ALWAYSDATA du fait notamment des caractéristiques du serveur et/ou des Infrastructures, la politique commerciale d'ALWAYSDATA, les choix technologiques d'ALWAYSDATA, les évolutions technologiques etc.

-« **Serveur** » : ordinateur remplissant des fonctions (notamment le stockage de fichiers, le transfert de courrier électronique etc.) à l'exception des logiciels, permettant à ALWAYSDATA d'assurer le Service.

-« **Serveur dédié** » : Serveur dont l'espace de stockage est réservé en intégralité aux Données d'un seul Client.

-« **Serveur mutualisé** » : Serveur dont l'espace de stockage est partagé entre plusieurs Clients.

-« **Service(s)** » : prestation fournie par ALWAYSDATA qui consiste en la fourniture de services en ligne, comprenant notamment l'hébergement de Données, la mise à disposition de Serveur d'hébergement dédié administré ou mutualisé, l'installation et la maintenance de Logiciels sur Serveur pour en permettre l'utilisation par le Client, l'accès à un serveur FTP, la création et l'hébergement d'Emails, ainsi que les prestations de gestion, de monitoring et de supervision y afférentes 24 heures sur 24 et 7 jours 7, sauf en cas d'interruption de Service(s) pour des besoins de maintenance.

-« **Service(s) Additionnel(s)** » : prestations non fournies dans le Formulaire de commande, et dont le Client souhaiterait bénéficier. Ils font alors l'objet d'une commande spécifique ou complémentaire de la part du Client auprès d'ALWAYSDATA.

-« **Service(s) gratuit(s)** » : prestations fournies à titre gratuit par ALWAYSDATA dans le cadre du Service.

-« **Service(s) d'hébergement dédié administré** » : prestations de stockage et de traitement de Données par la fourniture d'un Serveur dont la gestion est assurée par ALWAYSDATA, de Ressources système, de Logiciels et de Bande passante mis à la disposition d'un seul Client, permettant de rendre accessibles les Données du Client sur le réseau Internet.

-« **Service(s) d'hébergement mutualisé** » : service par lequel ALWAYSDATA met à disposition un espace de stockage, tel que défini dans le Bon de commande, sur le Serveur et/ou les Infrastructures de la société ALWAYSDATA, auquel sont associées des Ressources système, dont l'utilisation est partagée par plusieurs Clients, permettant de rendre accessibles les Données des Clients sur le réseau Internet.

-« **Site Internet** » : le(s) site(s) Internet, les applications informatiques, progiciels, logiciels, bases de données etc., ainsi que les contenus associés du Client accessibles via le réseau Internet.

-« **Trafic** » : quantité de Données informatiques transmises ou reçues par le Client sur ou en provenance du Serveur et/ou du Site Internet pour une période donnée. Le trafic mensuel est mesuré en quantité de Données transférées depuis et vers le site Internet ou le serveur du Client.

-« **Traitement** » : processus d'approbation par les services d'ALWAYSDATA de la demande du Client relative à la commande du Service, entraînant la préparation du Service par ALWAYSDATA aux fins de mise à disposition du Service au Client.

4. Adhésion – Inscription

4.1. Le Client est informé que la procédure de souscription aux Services se fait exclusivement en ligne, sur le site de la société ALWAYSDATA accessible à l'adresse <https://www.alwaysdata.com/fr/>.

Lors de la souscription au Service, le Client s'engage à suivre les indications fournies sur le site internet de la société ALWAYSDATA, et à saisir ses informations personnelles (nom, prénom, adresse postale, adresse email, raison sociale et nom d'organisation le cas échéant, etc.) de façon correcte, exacte et véridique.

Il est rappelé au Client que ALWAYSDATA n'est en aucun cas responsable du contenu, de l'exactitude, de la

sincérité, de la complétude, de la pertinence, la portée, etc. des informations fournies à cet effet par le Client.

4.2. Le Client est tenu de toujours mettre à jour ses informations personnelles. Si les données fournies s'avéraient inexactes, incomplètes ou fallacieuses, ALWAYSDATA se réserve le droit, sans que le Client puisse en aucun cas prétendre à un remboursement, avoir ou indemnisation :

- (i) De ne pas activer et/ou de suspendre le Service jusqu'à ce que le Client corrige ses erreurs ;
- (ii) De résilier le(s) Contrat(s) de plein droit.

Il en serait de même si les organes compétents (par exemple les banques ou titulaires de cartes de crédit/bancaire) contestaient les paiements effectués par le Client.

4.3. Dès la validation du formulaire d'inscription, le Client devra choisir ses Codes identifiants soit un identifiant (login) composé de son adresse email et un mot de passe. A cet effet, le Client devra choisir un mot de passe d'au moins douze caractères composés de majuscules et de minuscules, de chiffres et de caractères spéciaux. Le Client reconnaît que ces login et mot de passe sont les seuls moyens permettant de l'identifier et de valider son accès aux Services et à l'Admin, à l'exclusion de tout autre moyen.

4.4. Le Client est seul responsable de la conservation de son login et de son mot de passe. Sous sa seule responsabilité, il peut autoriser toute personne de confiance de son choix à accéder à tout moment à son Admin, quels qu'en soient les motifs. Il s'engage donc à préserver la plus stricte confidentialité de son login et de son mot de passe, et à se déconnecter à l'issue de chaque session. Pour des raisons de sécurité, il devra les changer régulièrement, au moins une fois tous les trois mois.

4.5. Toute utilisation desdits login et mot de passe sera réputée avoir été faite par le Client, et ce dernier devra assumer les conséquences de tout usage qui serait fait, même par fraude, desdits login et mot de passe.

4.6. Le Client accepte que tous les actes effectués en utilisant les login et mot de passe susmentionnés soient considérés comme ayant été effectués de plein droit par le Client lui-même et fassent foi. Le Client accepte que les enregistrements informatiques ou électroniques effectués par ALWAYSDATA et/ou ses fournisseurs pour la délivrance des Services, de toutes opérations accomplies notamment par l'intermédiaire de son Admin, puissent être opposés ou utilisés devant toute autorité administrative et/ou judiciaire compétente en tant que preuve.

4.7. Le Client reconnaît être l'unique responsable des actes effectués au moyen de ses Codes Identifiants. Il s'oblige à ne les utiliser qu'à titre strictement personnel.

Il appartient au Client en cas de perte, de vol ou de tout acte frauduleux à l'égard des Codes Identifiants d'en informer dans les meilleurs délais ALWAYSDATA par email et/ou par lettre recommandée avec accusé de réception, et de justifier de son identité par tous moyens. A la réception de cette notification écrite dûment justifiée, ALWAYSDATA procédera à l'étude du dossier et pourra, par mesure de sécurité, suspendre tout accès à l'Admin. ALWAYSDATA traitera la demande du Client dans les meilleurs délais et lui transmettra en retour par courrier électronique les nouveaux Codes Identifiants à titre temporaire, que le Client devra donc utiliser pour accéder à son Admin, puis les changer dans les meilleurs délais.

5. Durée du Service

Les présentes CGPS prennent effet au jour de l'inscription du Client sur le site Internet de ALWAYSDATA. La mise à disposition du/des Service(s) sera effective à compter du même jour.

Sauf meilleur accord entre les Parties, les présentes CGPS sont conclues pour une durée initiale et indivisible

de douze (12) mois, renouvelable ensuite tacitement d'une année à l'autre pour la même durée, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des Parties, notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception assortie d'un préavis de deux (2) mois.

Le Client est informé qu'à la fin du Contrat, quelle qu'en soit la cause, tous les Services seront automatiquement interrompus, puis supprimés à la date d'expiration indiquée dans l'Admin et par Email.

6. Nature des Services - Montants et paiements

6.1. La nature et le type de Services fournis par ALWAYSDATA sont décrits dans chacune des CP acceptées par le Client et/ou sur le site Internet de la société ALWAYSDATA. Les montants requis pour les Services ainsi que les modalités, les termes et les délais de paiement sont communiqués par courrier électronique ou et/ou sur le site Internet d'ALWAYSDATA.

6.2. Le Client est tenu de régler, dans les délais convenus, les montants totaux tels que précisés dans le Bon de commande, y compris la T.V.A. le cas échéant, et de prendre à sa charge tous les frais associés au règlement, notamment les frais de virement (tant en émission qu'en réception).

6.3. En cas de paiement par chèque ou par virement, le Client est tenu de communiquer le numéro de commande, ses informations personnelles, le numéro de son compte Client, le cas échéant, son site internet ainsi que tout élément permettant d'identifier le règlement et la commande correspondante.

6.4. Le Client est informé que tout paiement partiel ou incomplet empêchera l'exécution de la commande par ALWAYSDATA.

6.5. ALWAYSDATA ne saurait être tenue responsable de toute perte de données, de retard dans le traitement de la commande etc., que le non-respect de l'une quelconque des dispositions prévues à l'article 6 (Nature des Services - Montants et paiements) des présentes CGPS pourrait entraîner.

6.6. Les factures seront disponibles via l'Admin. Leur disponibilité en ligne sera notifiée au Client sur l'adresse de courrier électronique renseignée dans son profil Client. Le Client est donc tenu de mettre à jour son adresse de courrier électronique de profil Client en toute circonstance.

6.7. Sous réserve des dispositions particulières prévues à l'article 5 (Durée du Service) des présentes CGPS, aucun paiement ne fera l'objet d'un remboursement en cas de suspension, d'annulation ou de transfert de Service du fait du Client ou par suite d'une faute commise par ce dernier dans l'exécution des obligations prévues aux présentes avant l'expiration de la période contractuelle en cours.

6.8. En cas de non-paiement d'une facture à son échéance et après une mise en demeure adressée en courrier recommandé avec accusé de réception resté sans effet pendant quinze (15) jours à compter de sa réception, la somme due portera intérêts à un taux égal à trois fois le taux de l'intérêt légal au profit d'ALWAYSDATA, et ce à compter de la mise en demeure précitée.

6.9. Le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier dans le cas où les sommes dues sont réglées après cette date, sera égal à 40 (quarante) euros, en application du Décret n° 2012-1115 du 2 octobre 2012 fixant le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement dans les transactions commerciales prévue à l'article L. 441-10 du Code de commerce.

6.10. Si les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, le créancier pourra demander une indemnisation complémentaire, sur justification.

7. Utilisation des Services et responsabilité du Client

7.1. Conformité du Site Internet du Client

Le Client garantit ALWAYSDATA qu'il dispose de l'ensemble des autorisations et déclarations administratives nécessaires à l'exploitation du Site Internet qu'il héberge sur le Serveur d'ALWAYSDATA.

Il garantit en particulier :

- i) Avoir effectué toutes les diligences légales et réglementaires pour être en conformité avec le Règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des données à caractère personnel (dit « **RGPD** ») ainsi qu'à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (dite « **Loi Informatique et Libertés** ») et ses modifications subséquentes ;
- ii) Indiquer sur son site Internet toutes mentions légales obligatoires, en particulier les noms et coordonnées complètes de l'éditeur, le nom du Directeur ou du Codirecteur de la publication de son Site Internet ou, ainsi que les noms et coordonnées d'ALWAYSDATA en qualité d'hébergeur, en application des dispositions de l'article 6-III-1 de la loi pour la Confiance en l'Economie Numérique du 21 juin 2004.

Le Client s'engage à procéder lui-même, sans une quelconque intervention d'ALWAYSDATA, à toutes les démarches imposées par les lois et règlements en vigueur, notamment au regard de la nature des Services choisis par le Client. ALWAYSDATA ne saurait être tenue responsable de tout litige ou condamnation qui pourrait survenir du fait du non-respect par le Client des réglementations applicables.

7.2. Responsabilité éditoriale

7.2.1. Le Client s'engage à ne pas utiliser les Services à des fins illicites et à ne violer en aucune façon les normes nationales et internationales, les dispositions légales, réglementaires et administratives applicables.

Le Client garantit ALWAYSDATA qu'il n'utilisera le Service qu'à des fins strictement licites.

7.2.2. Le Client garantit notamment en tout temps :

- Être seul propriétaire des informations et données qu'il publie sur son Site Internet, et/ou être en droit de procéder à leur publication ;
- Ne violer, par leur publication, aucun des droits protégés, que ce soit les droits de la personne ou ceux prévus par le Code de la propriété intellectuelle (droit d'auteur, droit voisin, marque, brevets etc.) ;
- Ne publier aucune fausse information portant sur l'obtention d'une appellation d'origine (aoc, etc.) ou d'un label protégé (ab, etc.) ;
- Ne pas publier d'informations qui soient de nature, notamment :
 - o à inciter au crime contre l'humanité, aux actes de terrorisme ou à leur apologie, à la pédophilie, à l'antisémitisme, à la haine, la discrimination, le racisme, le fanatisme ou à la violence physique sur des individus ou groupes d'individus ;
 - o à causer un harcèlement des tiers ou à appeler les tiers à se livrer à un harcèlement ;
 - o à solliciter des informations personnelles de la part de mineurs ;
 - o à représenter ou prôner des activités illégales ou des comportements de caractère diffamatoire, injurieux, obscène, menaçant ou calomnieux ainsi que des informations fausses ou trompeuses ;
 - o à proposer une copie illégale ou non autorisée d'œuvres protégées par des droits d'auteur, les brevets ou les marques ;
 - o à susciter, provoquer ou favoriser le phishing, la transmission de courriels, de chaînes de courriels, de mailing massifs non sollicités, de messages instantanés, de messages publicitaires non souhaités ou de courriers non sollicités ;

- o à favoriser ou encourager toute activité ou entreprise criminelle ou donnant des indications ou des instructions sur le moyen de favoriser les activités illégales, l'atteinte à la vie privée, la diffusion et la création de virus informatiques ;
- o à solliciter des mots de passe ou des informations personnelles de la part d'autres utilisateurs à des fins commerciales illégales ;
- o à distribuer, reproduire, publier ou modifier de quelque manière que ce soit les éléments protégés par les droits d'auteur, marques déposées ou tout droit de propriété appartenant à des tiers sans leur consentement préalable.

7.3. Intégrité du Système d'Information

Le Client s'engage à utiliser les Services avec le plus grand soin, en respectant les règles d'utilisation et restrictions techniques indiquées dans les CP et/ou sur le site Internet d'ALWAYS DATA et/ou indiquées par ALWAYS DATA. Le Client s'engage à ce que l'utilisation du Service n'affecte ni ne compromette la stabilité, la sécurité et la qualité des Services, des Infrastructures d'ALWAYS DATA, des programmes, des réseaux ou de la Bande passante, des autres Clients d'ALWAYS DATA ou des tiers.

Dans le cas où ALWAYS DATA constaterait que l'utilisation du Service par le Client met en péril ou altère la stabilité, la sécurité et la qualité des Services, des Infrastructures, des programmes, des réseaux, de la Bande passante ou des infrastructures d'ALWAYS DATA, des autres Clients d'ALWAYS DATA ou des tiers, ALWAYS DATA se réserve le droit de suspendre, voire d'interrompre la fourniture du Service, y compris sans notification préalable.

7.4. Le Client s'engage à consulter régulièrement son Admin et à prendre connaissance de toutes les communications que lui transmet ALWAYS DATA. Il s'engage également à coopérer activement avec ALWAYS DATA pour l'activation et/ou le bon fonctionnement du Service.

7.5. Le Client s'engage à souscrire une assurance couvrant l'ensemble des risques liés à l'exploitation de son Site Internet et l'utilisation du Service, en particulier les dommages indirects qui pourraient en résulter. Le Client s'engage également à informer dans les meilleurs délais ALWAYS DATA par Lettre recommandée avec AR de toute demande, plainte, action judiciaire, directement ou indirectement liée à la fourniture du Service et/ou au site Internet.

7.6. À chaque commande, le Client devra renseigner et/ou confirmer ses coordonnées (nom, prénom, adresse postale, adresse email, etc.). Le Client a l'obligation de fournir des informations personnelles parfaitement exactes, justes et sincères, en tout temps.

L'inscription de renseignements manifestement fallacieux, inexacts ou fantaisistes entraînera la suspension, voire la résiliation sans préavis des Services commandés par le Client avec suppression définitive des Données, ainsi que la fermeture du compte Client concerné, sans que le Client puisse prétendre à aucun avoir, remboursement ou indemnisation du préjudice subi par lui-même ou tout tiers.

7.7. Par ailleurs, le Client est informé que dans le cadre de l'exécution du/des Service(s), ALWAYS DATA pourra être amenée à demander au Client de lui transmettre une copie de pièce d'identité correspondant aux informations indiquées dans le profil du Client, en particulier dans l'hypothèse d'une perte des Codes Identifiants.

Tout défaut du Client à produire un tel document dans les délais requis entraînera la suspension, voire la résiliation sans préavis des Services commandés par le Client, avec suppression définitive des Données, ainsi que la fermeture du compte Client concerné, sans que le Client puisse prétendre à aucun avoir, remboursement ou indemnisation du préjudice subi par lui-même ou tout tiers.

7.8. À des fins de contrôle et de maintien de la sécurité et afin notamment d'éviter l'altération de la

sécurité des Infrastructures, des Ressources systèmes et des Serveurs, ALWAYSDATA pourra procéder à des opérations de surveillance ciblées et ponctuelles relatives à l'utilisation des Services et, le cas échéant, interrompre l'accès aux Services.

8. Communications entre les Parties – Correspondance – Convention de preuve

Sauf disposition particulière des présentes CGPS et des CP ou indications contraires d'ALWAYSDATA, les correspondances échangées entre les Parties sont assurées exclusivement par voie électronique par le biais de l'Admin et en suivant les modalités fournies par ALWAYSDATA.

De convention expresse, les informations et données issues du système informatique de la société ALWAYSDATA et/ou de ses sous-traitants et/ou de ses partenaires constituent des écrits au sens de l'article 1366 du Code civil français, le lien entre ces données et la Partie à laquelle elles se rattachent étant présumé jusqu'à preuve contraire.

Elles font donc preuve entre les Parties et leur sont opposables de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante que tout document qui aurait été écrit et signé sur support papier par les Parties.

Il en est ainsi, notamment, des données et des courriers électroniques que les Parties s'échangent à travers leurs adresses électroniques, comme des login et mot de passe que le Client utilise pour accéder à son Admin, le gérer, valider des Bons de commande, etc.

Le Client reconnaît et accepte expressément que la preuve de son consentement notamment à la collecte, au traitement, à la conservation et à l'archivage des données à caractère personnel le concernant, tels que prévus à l'article 16 des présentes CGPS, soit rapportée par la production d'informations et données issues du système informatique de la société ALWAYSDATA et/ou de ses sous-traitants et/ou de ses partenaires.

Enfin, les courriers échangés entre les Parties seront réputés valablement reçus dès leur envoi, sauf preuve contraire. De même, les login et mot de passe seront réputés avoir été utilisés par le Client.

9. Droits de propriété intellectuelle

9.1. Les Logiciels qui peuvent être mis à la disposition du Client dans le cadre du Service demeurent la propriété pleine et entière d'ALWAYSDATA et/ou de leurs éditeurs respectifs, notamment concernant les droits de propriété intellectuelle y associés. En conséquence, les licences accordées dans le cadre du Service ne constituent en aucun cas une cession des droits de propriété intellectuelle des Logiciels mis à la disposition du Client.

9.2. Par les présentes, ALWAYSDATA concède au Client, pour la durée du Service, une licence d'utilisation non-exclusive portant sur les Logiciels mis à sa disposition dans le cadre des Services souscrits par le Client. L'usage des Logiciels est limité exclusivement à l'utilisation du Service souscrit. Sauf disposition contraire, ALWAYSDATA et/ou l'éditeur concerné sont réputés conserver le droit de modification et de correction des Logiciels.

9.3. Dans le cas où le Service comporte des logiciels d'éditeurs, les termes des licences de ces derniers s'appliqueront cumulativement avec les présentes CGPS. A cet égard ALWAYSDATA ne peut, en aucun cas, concéder au Client plus de droits que l'éditeur.

9.4. Les Logiciels fournis dans le cadre du Service sont livrés en l'état et sans garantie d'aucune sorte de la part d'ALWAYSDATA, notamment quant à l'adéquation des fonctionnalités desdits Logiciels aux besoins et exigences du Client, la non-interruption ou l'absence d'erreur, la correction de défauts, de bogues, etc. Il est convenu que la garantie prévue à l'article 1641 du Code civil est expressément exclue sur les Logiciels.

9.5. Compte tenu des évolutions techniques et économiques propres aux activités d'éditeur de logiciels, le Client reconnaît et accepte sans réserve qu'ALWAYS DATA n'est pas responsable de la fin de vie, du support ou de la politique d'évolution du Logiciel de l'éditeur concerné ; qu'ALWAYS DATA se réserve le droit de remplacer un Logiciel par un autre équivalent sur le plan fonctionnel dans le cadre du Service ; qu'ALWAYS DATA se réserve le droit de mettre à jour un Logiciel vers une nouvelle version. Aucune de ces circonstances ne saurait constituer une cause de résiliation du Contrat et/ou des conditions particulières concernées, ni ne pourra donner lieu à aucun remboursement, avoir ou indemnisation en faveur du Client.

9.6. Dans le cas particulier où le Logiciel ne serait plus édité par l'éditeur concerné pour quelque raison que ce soit (cessation d'activité, ouverture d'une procédure collective, incident technique etc.), et ne pourrait être remplacé, ALWAYS DATA en informera, dans les meilleurs délais, le Client qui pourra alors user de son droit de résiliation du Contrat.

9.7. Le Client s'interdit toute utilisation des Logiciels en dehors du Service tel que défini dans le Bon de commande, le site internet d'ALWAYS DATA et les CP correspondantes. Sauf disposition spécifique prévue dans des conditions particulières correspondantes, le Client s'interdit de copier, reproduire, représenter, adapter, modifier, décompiler de quelque manière que ce soit les Logiciels et/ou, le cas échéant, leur documentation.

9.8. Le Client demeure le propriétaire exclusif des Données du Client hébergées sur le Serveur ; ALWAYS DATA ne saurait contester d'aucune manière ce droit de propriété.

9.9. ALWAYS DATA garantit le Client qu'il n'accèdera pas à ses Données sans son autorisation expresse et préalable, et s'interdit en conséquence à toutes exploitations et/ou utilisations non justifiées par l'exécution des présentes.

10. Responsabilité d'ALWAYS DATA

10.1. Fourniture du Service

10.1.1. ALWAYS DATA n'est pas en mesure de garantir au Client une disponibilité continue et permanente du Service. ALWAYS DATA fait toutefois ses meilleurs efforts pour fournir le Service, sous réserve des périodes de maintenance.

10.1.2. ALWAYS DATA se réserve le droit d'interrompre le Service pour des travaux de maintenance et/ou d'amélioration du Service. Ces interruptions de Service seront, dans la mesure des possibilités d'ALWAYS DATA, préalablement notifiées au Client et devront, dans la mesure du possible, intervenir pendant la période la moins préjudiciable à l'utilisation des Services par le Client. En cas d'urgence, ALWAYS DATA se réserve néanmoins le droit de suspendre partiellement ou totalement, pendant une durée raisonnable, le Service pour conduire toute opération technique requise. Ces interruptions de Service ne pourront donner lieu à une quelconque indemnisation en faveur du Client.

10.1.3. En cas d'inaccessibilité du Service due à des dysfonctionnements techniques du ressort d'ALWAYS DATA, ALWAYS DATA fera ses meilleurs efforts pour résoudre ce(s) dysfonctionnement(s) dans les meilleurs délais à compter de leur détection via les outils de supervision et de monitoring mis en place par ALWAYS DATA ou à compter de la notification écrite adressée par le Client, par le biais exclusif de l'Admin, à ALWAYS DATA sous la réserve dans cette deuxième hypothèse que :

- (i) Le Client décrive le plus précisément possible les dysfonctionnements constatés ;
- (ii) Lesdits dysfonctionnements puissent être reproductibles ;
- (iii) Le Client collabore pleinement avec ALWAYS DATA ;
- (iv) Lesdits dysfonctionnements ne trouvent pas leur origine dans une mauvaise utilisation

du Service et/ou des Données et/ou du site Internet par le Client.

10.1.4. ALWAYSDATA décline toute responsabilité en cas d'interruption et/ou de dysfonctionnements de Service dus :

- (i) À la violation ou au non-respect par le Client de l'une quelconque de ses obligations aux titres des CGPS et des CP ainsi que des indications fournies par ALWAYSDATA ;
- (ii) Au mauvais fonctionnement ou à l'utilisation inappropriée des moyens d'accès au Service utilisés par le Client et/ou de l'utilisation inappropriée du Service par le Client ;
- (iii) A un cas de force majeure, entendu comme un événement (a) échappant au contrôle de la Partie qui le subit, (b) qui ne pouvait être raisonnablement prévu lors de la souscription du Contrat et (c) dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées au sens de l'article 1218 du (nouveau) Code civil ;
- (iv) Au mauvais fonctionnement des terminaux ou des autres systèmes de communication utilisés par le Client ;
- (v) Au fait du Client.

10.1.5. ALWAYSDATA fait ses meilleurs efforts pour assurer la continuité des Services. Cependant, compte tenu de la complexité et des circonstances spécifiques à l'activité d'hébergeur, ALWAYSDATA ne peut être tenue qu'à une obligation de moyens au titre des présentes CGPS et des CP.

En conséquence, ALWAYSDATA ne saurait être tenue responsable des retards ou problèmes dans l'acheminement des courriers électroniques et données informatiques, de la perte de données, des difficultés ou impossibilités d'accès, de la lenteur de la connexion, ou tous autres problèmes techniques dus à des circonstances et/ou à des intermédiaires techniques extérieurs à ALWAYSDATA, et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées au sens de l'article 1218 du (nouveau) Code civil.

Par ailleurs, le Client s'engage à procéder à toute opération sollicitée par ALWAYSDATA dans les meilleurs délais requis, y compris la réinstallation et/ou la reconfiguration de son service.

Le Client en sera préalablement informé dans son Admin. Il disposera en outre d'informations générales sur le site Internet d'ALWAYSDATA et/ou dans son Admin. Il est entendu qu'ALWAYSDATA ne se charge d'aucune de ces opérations de (re)configuration pour le compte du Client, ni ne prend à sa charge aucun des frais afférents à ces opérations.

10.1.6. Si des manquements contractuels devaient être imputés à ALWAYSDATA, le Client ne pourrait prétendre qu'aux seuls dommages directs, personnels et certains subis par le Client, à l'exclusion expresse de la réparation de tous dommages et/ou préjudices indirects et/ou immatériels tels que, à titre indicatif et de manière non exhaustive, les préjudices commerciaux, les pertes d'exploitation et/ou de chiffre d'affaires, de clientèle, de bénéfices, de données informatiques, le préjudice moral, le préjudice d'image, etc.

10.1.7. À TITRE DE CONDITION ESSENTIELLE ET DETERMINANTE DES PRESENTES CGPS, SI LA RESPONSABILITE D'ALWAYSDATA DEVAIT RETENUE AU TITRE DES PRESENTES CGPS ET/OU DE L'UNE QUELCONQUE DES CONDITIONS PARTICULIERES SE REFERANT AUXDITES CGPS, LE PLAFOND GLOBAL DE LA REPARATION SUSCEPTIBLE D'ETRE PAYEE PAR ALWAYSDATA NE POURRA EN AUCUN CAS, TOUTES CAUSES CONFONDUES, EXCEDER LE MONTANT DE LA SOMME PAYEE PAR LE CLIENT A ALWAYSDATA AU TITRE DU MOIS DE LA SURVENANCE DU FAIT GENERATEUR DE LADITE RESPONSABILITE ET POUR LE SERVICE AFFECTE PAR LE MANQUEMENT CONTRACTUEL CONSIDERE D'ALWAYSDATA. TOUTES AUTRES INDEMNITES ET/OU DOMMAGES ET INTERETS ET/OU REGLEMENT QUELCONQUE SONT DONC FORMELLEMENT EXCLUS PAR LES PARTIES, CE QUE LE CLIENT ACCEPTE EXPRESSEMENT ET IRREVOCABLEMENT PAR L'ACCEPTATION ELECTRONIQUE DES PRESENTES CGPS ET DES CP AFFERENTES AU(X) SERVICES CHOISIS PAR LE CLIENT.

10.1.8. Il est convenu que les dispositions du présent article engagent tant ALWAYSDATA que toute société

SARL ALWAYSDATA - 91 rue du Faubourg Saint Honoré - 75008 Paris - France
SARL au capital de 200 000 € RCS Paris 492 893 490 – Code APE 6311Z – N° TVA : FR 66493893490

qui viendrait à la contrôler au sens des dispositions des articles L233-3 et suivants du Code de commerce ainsi que toutes sociétés à laquelle elle aurait transféré tout ou partie des droits et/ou des obligations résultant du Contrat.

10.2. Responsabilité d'intermédiaire technique

Le Client reconnaît être le seul et unique responsable des activités directement ou indirectement effectuées par l'intermédiaire du Service ou pouvant y être liées.

ALWAYSDATA décline toute responsabilité pour tout litige, plainte, réclamation, contestation, condamnation, poursuite etc. de quelque nature que ce soit, liés directement ou indirectement à l'utilisation des Services à des fins illicites ou en contravention de l'une quelconque des obligations incombant au Client au titre des présentes CGPS et des CP.

Par conséquent, le Client déclare accepter pleinement toutes les obligations légales découlant de la propriété de ses services, ALWAYSDATA ne pouvant être recherchée ni inquiétée à cet égard pour quelque cause que ce soit, notamment en cas de violation de lois ou règlements applicables aux services du Client.

Le non-respect par le Client des obligations prévues aux présentes CGPS et aux CP, et notamment l'exercice de toute activité susceptible d'engendrer une responsabilité civile et/ou pénale, entraînera le droit pour ALWAYSDATA de décâbler et/ou d'interrompre sans délai et sans mise en demeure préalable les services du Client et de résilier immédiatement et de plein droit le Contrat, sans préjudice du droit à tous dommages et intérêts auxquels ALWAYSDATA pourrait prétendre par ailleurs.

Le Client s'engage à régler directement à l'auteur de la réclamation toute somme que celui-ci exigerait d'ALWAYSDATA. En outre, le Client s'engage à intervenir, sur demande d'ALWAYSDATA, à toute instance engagée contre cette dernière ainsi qu'à garantir ALWAYSDATA de toutes les condamnations qui seraient prononcées contre elle à cette occasion. En conséquence, le Client s'engage à faire son affaire personnelle de toute réclamation et/ou procédure quels qu'en soient la forme, l'objet ou la nature, qui serait formée contre ALWAYSDATA et qui se rattacherait aux obligations mises à la charge du Client au titre du présent Contrat.

Le Client accepte sans réserve que si la responsabilité d'ALWAYSDATA devait être engagée directement ou indirectement en sa qualité d'intermédiaire technique par quelque personne ou entité que ce soit, ALWAYSDATA se réserve le droit de prendre toute mesure administrative et/ou technique permettant de sauvegarder ses intérêts et/ou de se conformer aux obligations qui lui incombent.

10.3. Exclusion de responsabilité

ALWAYSDATA ne saurait garantir une disponibilité du Site Internet du Client et/ou de l'accès à ses Données depuis le Serveur, dans les situations suivantes :

- en cas de développement défectueux du Site Internet du Client (site mal codé, présence d'anomalie bloquante et non bloquante, etc.) ;
- en cas de dépassement de l'espace maximum de stockage mis à disposition du Client sur le Serveur, et dont la limite est précisée dans le Bon de commande ;

ALWAYSDATA ne saurait engager sa responsabilité en cas de dysfonctionnement mineur apparu dans l'utilisation des Logiciels mis à disposition du Client, ayant pour conséquence :

- l'absence de sauvegarde, pendant plus de 72 heures, des Données du Client hébergées sur le Serveur, dès lors que cette absence de sauvegarde n'entraîne pas ou n'a pas entraîné un

- préjudice direct pour le Client ;
- l'apparition d'anomalies non bloquantes dans l'Admin, dès lors que l'hébergement et l'accès à distance des Données du Client sur le Serveur sont restés ou restent possibles malgré ces anomalies.

Par ailleurs, la responsabilité d'ALWAYS DATA ne saurait être engagée si l'intégrité de la sauvegarde ne peut être assurée pour des raisons imputables au Client.

11. Disposition d'ordre technique

Le Client est informé qu'ALWAYS DATA ne lui fournit aucun appareil et/ou équipement.

Le Client reconnaît et accepte qu'il n'aura d'accès à aucun serveur physique, machine, Infrastructure etc. du datacenter d'ALWAYS DATA ou de ceux hébergés chez des sous-traitants ou des sociétés partenaires d'ALWAYS DATA, et que ces derniers restent la propriété pleine et entière d'ALWAYS DATA, desdits sous-traitants ou sociétés partenaires.

Le Client reconnaît et accepte qu'il ne pourra avoir recours à (et/ou utiliser) d'autres serveurs DNS et plus généralement d'autres configurations et/ou systèmes informatiques que ceux fournis par ALWAYS DATA sans engager sa responsabilité. En pareil cas, ALWAYS DATA ne pourra être techniquement en mesure d'intervenir efficacement sur le serveur concerné pour réparer l'éventuelle panne déclarée.

Dans ces conditions, ALWAYS DATA décline toute responsabilité en cas d'indisponibilité du Site Internet du Client et/ou de l'accès à ses Données.

12. Suspension - Résiliation - Terme

12.1. Sauf disposition contraire des présentes CGPS ou des CP concernées, en cas de non-respect par le Client d'une quelconque de ses obligations, ALWAYS DATA se réserve le droit de suspendre le Service, moyennant un préavis dont la durée sera évaluée en fonction des circonstances, et ce jusqu'au parfait respect par le Client de ses obligations.

12.2. En cas de défaut de paiement du Service, y compris par annulation ou répudiation de la transaction financière en ligne, ALWAYS DATA avertit le Client dans les 30 jours suivant le constat du défaut de paiement, l'invitant à régulariser le paiement dans les plus brefs délais. ALWAYS DATA se réserve le droit de suspendre le Service pendant un délai supplémentaire de 30 jours, jusqu'au complet paiement du prix. A défaut de régularisation du paiement à l'issue de ce nouveau délai, ALWAYS DATA pourra résilier de plein droit le présent Contrat avec les conséquences prévues à l'article 13 (Sauvegarde – Suppression des Données du Client – Mise en garde).

12.3. La déclaration délibérée par le Client d'informations inexactes ou douteuses, l'absence délibérée par le Client de mise à jour des informations fournies à ALWAYS DATA, en particulier les Codes Identifiants ou l'absence de réponse du Client aux demandes d'ALWAYS DATA, notamment relatives à l'exactitude des informations fournies par lui, pourront entraîner la suspension de plein droit du Service si bon semble à ALWAYS DATA.

12.4. Sauf disposition particulière, en cas de manquement par l'une des Parties à ses obligations, l'autre Partie pourra résilier le présent Contrat, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, quinze (15) jours après une mise en demeure restée infructueuse. Dans cette hypothèse, le Contrat sera résilié, sans préjudice de tous dommages et intérêts qui pourraient être réclamés à la Partie défaillante et sans que le Client puisse prétendre à aucun remboursement des sommes déjà encaissées.

12.5. En cas d'utilisation du Service par le Client en contravention avec les termes des articles 7.1 (Conformité du Site Internet du Client), 7.2 (Responsabilité éditoriale), 7.3 (Intégrité du Système d'Information), 9 (Droits de propriété intellectuelle) des présentes CGPS, le Client sera réputé en inexécution grave de ses obligations contractuelles autorisant ALWAYSDATA, à sa convenance, à :

- i) Suspendre à tout moment le Service et/ou l'accès à l'Admin – après une simple notification par Email – jusqu'à ce que le Client se conforme à ses obligations, et/ou,
- ii) Mettre en demeure le Client de respecter ses obligations, et/ou,
- iii) Résilier de plein droit le présent Contrat, et ce sans préjudice de tous dommages et intérêts pour préjudices directs et/ou indirects auxquels ALWAYSDATA pourrait prétendre.

ALWAYSDATA se réserve en outre le droit de poursuivre le Client aux fins d'indemnisation du préjudice subi par ALWAYSDATA du fait du Client.

Toute suspension, résiliation ou suppression du Service aux torts du Client, notamment dans les conditions déterminées au présent article, n'entraînera aucun dédommagement au bénéfice du Client. En outre, dans cette hypothèse, aucun remboursement ne pourra lui être accordé.

13. Sauvegarde et suppression des Données du Client – Mise en garde

13.1. Sauvegarde des Données du Client

Le Client est invité à réaliser le plus souvent possible une sauvegarde des Données qu'il héberge sur les Serveurs d'ALWAYSDATA.

A cet effet, le Client pourra souscrire l'offre de sauvegarde déportée vers des serveurs tiers proposée par ALWAYSDATA, et ce aux conditions notamment financières en vigueur sur le Site web d'ALWAYSDATA à la date de la souscription.

Une fois les Données transférées vers le serveur de sauvegarde déportée, les conditions et les modalités de conservation de ces Données seront exclusivement régies par l'accord conclu entre le Client et le gestionnaire dudit serveur déporté, sans que la responsabilité d'ALWAYSDATA ne puisse être recherchée en aucune manière de ce chef.

13.2. Suppression des Données du Client

ATTENTION : EN CAS DE RESILIATION POUR QUELLE QUE CAUSE QUE CE SOIT OU D'ARRIVEE A SON TERME DU PRESENT CONTRAT, LES DONNEES DU CLIENT SERONT DEFINITIVEMENT SUPPRIMEES SUR LES SERVEURS D'ALWAYSDATA. LE CLIENT SERA NOTIFIE PAR EMAIL A DES PERIODES RAPPROCHEES, DE LA DATE DE SUPPRESSION DEFINITIVE DE DONNEES SUR LE SERVEUR.

LE CLIENT DEVRA FAIRE SON AFFAIRE, AVANT L'ECHEANCE QUI LUI EST IMPARTIE – AU MAXIMUM 24 HEURES AVANT LE TERME – DE LA RECUPERATION PAR SES SOINS DE L'INTEGRALITE DE SON SITE INTERNET ET DES DONNEES LUI APPARTENANT. A DEFAUT, CES ELEMENTS SERONT DEFINITIVEMENT SUPPRIMES PAR ALWAYSDATA SANS QUE SA RESPONSABILITE PUISSE ETRE ENGAGEE D'UNE MANIERE OU D'UNE AUTRE.

14. Droit de rétractation – Renonciation – Absence

Conformément à l'article L.221-18 du Code de la consommation français, le Client Consommateur est informé qu'il dispose d'un délai de 14 (quatorze) jours à compter de la date de son inscription sur le site Internet d'ALWAYSDATA, pour exercer son droit de rétractation, sans motif ni frais.

A cet effet, le Client Consommateur doit informer ALWAYSDATA de sa décision de rétractation en lui

adressant, avant l'expiration du délai de quatorze (14) jours, le formulaire de rétractation préalablement rempli par ses soins, ou toute autre déclaration, dénuée d'ambiguïté, exprimant sa volonté de se rétracter.

Le formulaire de rétractation ou la déclaration de rétractation dénuée d'ambiguïté doit être envoyée à l'adresse ci-après :

Société ALWAYSDATA
Service des relations clients
91 rue du Faubourg Saint-Honoré , 75008 Paris
Email : contact@alwaysdata.com

En tant que de besoin, le Client Consommateur restituera ou renverra à l'adresse postale ci-dessus tous éléments matériels éventuellement reçus du fait de son inscription, sans retard excessif et, au plus tard, dans les quatorze (14) jours suivant la communication de sa décision de se rétracter.

ALWAYSDATA devra rembourser au Client Consommateur la somme que celui-ci lui aura payée au titre de son inscription, et ce dans le délai légal maximum de quatorze (14) jours à compter de la date de réception de la décision de rétractation notifiée par le Client Consommateur.

Conformément aux articles L 221-28 du Code de la consommation et dans la mesure où la relation contractuelle rentre dans le cadre de la fourniture d'un Service dématérialisé, aucun droit de rétractation n'est accordé au Client Consommateur si la première utilisation dudit Service par ledit Client Consommateur a été effectuée avant l'écoulement de la période de quatorze (14) jours suivant l'inscription.

De ce fait, le Client Consommateur renonce expressément à son droit de rétractation en pareille hypothèse, par l'acceptation électronique des présentes CGPS et des CP afférentes aux Services choisis par le Client Consommateur.

15. Force majeure

Tout événement en dehors du contrôle de l'une ou l'autre Partie et contre lequel elle n'a pu raisonnablement se prémunir constitue un cas de force majeure et suspend à ce titre les obligations des Parties. Les Parties admettent, sans que cette liste soit limitative, conventionnellement, entre elles, que ressortent de la force majeure, les dommages trouvant leurs origines ou leurs causes dans : une grève (des opérateurs de télécommunications, des registrar, NIC et autres autorités, etc.), un arrêt de fourniture d'énergie (telle que l'électricité), une défaillance du réseau de télécommunication dont dépend ALWAYSDATA et/ou des réseaux qui viendraient s'y substituer, une guerre civile ou étrangère, des émeutes ou mouvements populaires, des attentats, une éruption volcanique, un tsunami, une tempête, un tremblement de terre, une perte de connectivité Internet, etc.

Toutefois dans le cas où la suspension se poursuivrait au-delà d'un délai d'un (1) mois, chacune des Parties se réserve la possibilité de résilier de plein droit et sans indemnité les présentes CGPS sans préavis, après l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception notifiant cette décision.

16. RGPD - Informatique et libertés - Données personnelles

16.1. Consentement à la collecte et au traitement des données à caractère personnel

Par la signature des présentes CGPS, le Client accepte la collecte et le traitement des données à caractère personnel le concernant pour les besoins du Service souscrit dans le cadre du présent Contrat.

Le Client autorise ALWAYSDATA à traiter ces données conformément aux dispositions légales, réglementaires et européennes, et notamment le RGPD et les dispositions non contraires de la Loi

informatique et Libertés.

Pour plus d'informations, veuillez consulter notre [Politique de confidentialité](#).

En application des articles 4, 6 et 7 du RGPD, les Conditions particulières applicables à l'Espace Client figurent en annexe I des présentes Conditions générales.

16.2. Responsabilité du Responsable du traitement

Conformément à l'article 24 du RGPD, chaque Partie est le Responsable du Traitement pour tous les traitements dont elle détermine les finalités et les moyens.

De ce fait, compte tenu de la nature, de la portée, du contexte et des finalités du traitement ainsi que des risques, dont le degré de probabilité et de gravité varie, pour les droits et libertés des personnes physiques, chaque Partie met en œuvre des mesures techniques et organisationnelles appropriées au sens de l'article 24 du RGPD pour s'assurer et être en mesure de démontrer que ses traitements sont effectués conformément au RGPD. Ces mesures sont réexaminées et actualisées si nécessaire.

Lorsque cela est proportionné au regard des activités de traitement, les mesures visées au paragraphe précédent comprennent la mise en œuvre de politiques appropriées en matière de protection des données par le Responsable du Traitement.

L'application d'un code de conduite approuvé comme le prévoit l'article 40 du RGPD ou de mécanismes de certification approuvés comme le prévoit l'article 42 du RGPD peut servir d'élément pour démontrer le respect des obligations incombant au Responsable du Traitement.

16.3. Sécurité des Données

Chaque Partie prend toutes les mesures requises en vertu de l'article 32 du RGPD (« Sécurité du traitement ») afin de protéger la sécurité et la confidentialité des Données à caractère personnel dont elle assure le traitement, et s'engage notamment à mettre en œuvre les mesures techniques et organisationnelles afin de garantir un niveau de sécurité adapté au risque, compte tenu de l'état des connaissances, des coûts de mise en œuvre et de la nature, de la portée, du contexte et des finalités du traitement ainsi que des risques, dont le degré de probabilité et de gravité varie pour les droits et libertés des personnes physiques.

Ces mesures techniques et organisationnelles peuvent être, entre autres, selon les besoins :

- a. La pseudonymisation et le chiffrement des données à caractère personnel;
- b. Des moyens permettant de garantir la confidentialité, l'intégrité, la disponibilité et la résilience constantes des systèmes et des services de traitement;
- c. Des moyens permettant de rétablir la disponibilité des données à caractère personnel et l'accès à celles-ci dans des délais appropriés en cas d'incident physique ou technique;
- d. Une procédure visant à tester, à analyser et à évaluer régulièrement l'efficacité des mesures techniques et organisationnelles pour assurer la sécurité du traitement.

L'application d'un code de conduite approuvé comme le prévoit l'article 40 du RGPD ou d'un mécanisme de certification approuvé comme le prévoit l'article 42 du RGPD peut servir d'élément pour démontrer le respect des exigences prévues au présent article 16.3.

16.4. Principe de non-transfert des données

Sans préjudice des dispositions de l'article 16.5 des présentes, ALWAYSDATA ne divulgue ni ne communique aucune information personnelle à des tiers sans le consentement explicite du Client. Toutefois, ALWAYSDATA

ne pourra s'affranchir de cette règle que si elle y est obligée par la loi ou si elle est convaincue, en toute bonne foi, qu'une telle action est nécessaire.

16.5. Transfert limité, pour les nécessités du Service

Le Client accepte que les données nominatives le concernant soient transférées par ALWAYSDATA, pour les besoins d'exécution du Service, aux partenaires d'ALWAYSDATA situés dans l'Union Européenne ainsi qu'à la centrale d'appel chargée, par ALWAYSDATA, de recueillir les appels téléphoniques des Clients, également située dans l'Union Européenne.

16.6. Droits des personnes concernées par le traitement des Données personnelles

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (ci-après « **RGPD** ») ainsi qu'aux dispositions (non contraires audit Règlement) de la loi dite « Informatique et Libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée subséquemment (ci-après la « **Loi informatique et Libertés** »), le Client dispose du droit de s'opposer au traitement des données à caractère personnel le concernant, du droit d'accès auxdites données, de rectification ou d'effacement de celles-ci (droit à l'oubli), du droit de ne pas faire l'objet d'une décision fondée exclusivement sur un traitement automatisé, y compris le profilage, du droit à la limitation du traitement le concernant, du droit d'avoir des informations sur les personnes à qui le responsable de traitement a transmis des données à caractère personnel le concernant, ainsi que du droit à la portabilité desdites données tels que ces droits sont décrits aux articles 15 à 22 du RGPD. Il peut exercer ces droits en envoyant sa demande à dpo@alwaysdata.com accompagnée des pièces justifiant notamment de son identité et de l'objet de sa demande.

17. Clauses de sous-traitance

17.1. Sous-traitance entre le Client et les tiers

Au cas où le Client ferait bénéficier de tout ou partie du Service à des tiers, les stipulations des présentes CGPS et des Conditions Particulières applicables au Service considéré seraient intégralement opposables auxdits tiers, lesquels ne pourront toutefois pas les invoquer contre ALWAYSDATA.

17.2. Sous-traitance entre le Client (en qualité de responsable du traitement) et ALWAYSDATA (en qualité de sous-traitant)

Aux termes du présent article 17.2, le Client est le responsable du traitement au sens du RGPD et du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l'Union et à la libre circulation de ces données (ci-après le « **Règlement 2018/1725** »), et ALWAYSDATA est le sous-traitant au sens des textes précités, pour toutes les données à caractère personnel traitées par ALWAYSDATA pour le compte du Client dans le cadre des présentes CGPS et des CP y afférentes.

Or, le RGPD et le Règlement 2018/1725 exigent que le traitement par un sous-traitant soit régi par un contrat ou un autre acte juridique contenant les dispositions prévues en leurs articles 28 et 29 (art. 28-3° du RGPD et art. 29-3° du Règlement 2018/1725).

Conformément à la Décision d'exécution (UE) 2021/915 de la Commission européenne du 04 juin 2021 relative aux clauses contractuelles types entre les responsables du traitement et les sous-traitants, prise en application des articles 28 et 29 précités, la société ALWAYSDATA a formalisé dans les clauses 17.2.1 à 17.2.10 qui suivent, les exigences applicables aux relations contractuelles entre elle et chacun de ses Clients et ses propres sous-traitants.

Ces clauses complètent les autres documents contractuels intervenus par ailleurs entre ALWAYSDATA et ses Clients et ses propres sous-traitants, ainsi que le document formalisant la Politique de ALWAYSDATA en matière de protection des données à caractère personnel.

17.2.1. Objet et champ d'application

- a) Les présentes clauses contractuelles types (ci-après les «**clauses**») ont pour objet de garantir la conformité avec l'article 28, paragraphes 3 et 4, du RGPD et/ou l'article 29, paragraphes 3 et 4, du Règlement 2018/1725.
- b) Les responsables du traitement et les sous-traitants énumérés à l'annexe II ont accepté ces clauses afin de garantir le respect des dispositions de l'article 28, paragraphes 3 et 4, du règlement (UE) 2016/679 et/ou des dispositions de l'article 29, paragraphes 3 et 4, du règlement (UE) 2018/1725.
- c) Les présentes clauses s'appliquent au traitement des données à caractère personnel tel que décrit à l'annexe III.
- d) Les annexes II à V font partie intégrante des clauses.
- e) Les présentes clauses sont sans préjudice des obligations auxquelles le responsable du traitement est soumis en vertu du règlement (UE) 2016/679 et/ou du règlement (UE) 2018/1725.
- f) Les clauses ne suffisent pas à elles seules pour assurer le respect des obligations relatives aux transferts internationaux conformément au chapitre V du règlement (UE) 2016/679 et/ou du règlement (UE) 2018/1725.

17.2.2. Invariabilité des clauses

- a) Les parties s'engagent à ne pas modifier les clauses, sauf en ce qui concerne l'ajout d'informations aux annexes ou la mise à jour des informations qui y figurent.
- b) Les parties ne sont pour autant pas empêchées d'inclure les clauses contractuelles types définies dans les présentes clauses dans un contrat plus large, ni d'ajouter d'autres clauses ou des garanties supplémentaires, à condition que celles-ci ne contredisent pas, directement ou indirectement, les clauses ou qu'elles ne portent pas atteinte aux libertés et droits fondamentaux des personnes concernées.

17.2.3. Interprétation

- a) Lorsque des termes définis respectivement dans le règlement (UE) 2016/679 ou dans le règlement (UE) 2018/1725 figurent dans les clauses, ils s'entendent comme dans le règlement en question.
- b) Les présentes clauses doivent être lues et interprétées à la lumière des dispositions du règlement (UE) 2016/679 et du règlement (UE) 2018/1725 respectivement.
- c) Les présentes clauses ne doivent pas être interprétées d'une manière contraire aux droits et obligations prévus par le règlement (UE) 2016/679 et/ou le règlement (UE) 2018/1725 ou d'une manière qui porte atteinte aux libertés ou droits fondamentaux des personnes concernées.

17.2.4. Hiérarchie

En cas de contradiction entre les présentes clauses et les dispositions des accords connexes qui existent entre les parties au moment où les présentes clauses sont convenues ou qui sont conclus ultérieurement, les présentes clauses prévaudront.

17.2.5. Clause d'amarrage

- a) Toute entité qui n'est pas partie aux présentes clauses peut, avec l'accord de toutes les parties, y adhérer à tout moment, en qualité soit de responsable du traitement soit de sous-traitant, en complétant les annexes et en signant l'annexe II.
- b) Une fois que les annexes mentionnées au point a) sont complétées et signées, l'entité adhérente est considérée comme une partie aux présentes clauses et jouit des droits et est soumise aux obligations d'un responsable du traitement ou d'un sous-traitant, conformément à sa désignation à l'annexe II.
- c) Les présentes clauses ne créent pour la partie adhérente aucun droit ni aucune obligation pour la période précédant l'adhésion.

17.2.6. Description du ou des traitements

Les détails des opérations de traitement, et notamment les catégories de données à caractère personnel et les finalités du traitement pour lesquelles les données à caractère personnel sont traitées pour le compte du responsable du traitement, sont précisés à l'annexe III.

17.2.7. Obligations des parties

17.2.7.1. Instructions

- a) Le sous-traitant ne traite les données à caractère personnel que sur instruction documentée du responsable du traitement, à moins qu'il ne soit tenu d'y procéder en vertu du droit de l'Union ou du droit de l'État membre auquel il est soumis. Dans ce cas, le sous-traitant informe le responsable du traitement de cette obligation juridique avant le traitement, sauf si la loi le lui interdit pour des motifs importants d'intérêt public. Des instructions peuvent également être données ultérieurement par le responsable du traitement pendant toute la durée du traitement des données à caractère personnel. Ces instructions doivent toujours être documentées.
- b) Le sous-traitant informe immédiatement le responsable du traitement si, selon lui, une instruction donnée par le responsable du traitement constitue une violation du règlement (UE) 2016/679 et/ou du règlement (UE) 2018/1725 ou d'autres dispositions du droit de l'Union ou du droit des États membres relatives à la protection des données.

17.2.7.2. Limitation de la finalité

Le sous-traitant traite les données à caractère personnel uniquement pour la ou les finalités spécifiques du traitement, telles que définies à l'annexe III, sauf instruction complémentaire du responsable du traitement.

17.2.7.3. Durée du traitement des données à caractère personnel

Le traitement par le sous-traitant n'a lieu que pendant la durée précisée à l'annexe III.

17.2.7.4. Sécurité du traitement

- a) Le sous-traitant met au moins en œuvre les mesures techniques et organisationnelles précisées à l'annexe IV pour assurer la sécurité des données à caractère personnel. Figure parmi ces mesures la protection des données contre toute violation de la sécurité entraînant, de manière accidentelle ou illicite, la destruction, la perte,

l'altération, la divulgation non autorisée de données à caractère personnel ou l'accès non autorisé à de telles données (« **violation de données à caractère personne** »). Lors de l'évaluation du niveau de sécurité approprié, les parties tiennent dûment compte de l'état des connaissances, des coûts de mise en œuvre et de la nature, de la portée, du contexte et des finalités du traitement, ainsi que des risques pour les personnes concernées.

- b) Le sous-traitant n'accorde aux membres de son personnel l'accès aux données à caractère personnel faisant l'objet du traitement que dans la mesure strictement nécessaire à l'exécution, à la gestion et au suivi du contrat. Le sous-traitant veille à ce que les personnes autorisées à traiter les données à caractère personnel s'engagent à en respecter la confidentialité ou soient soumises à une obligation légale appropriée de confidentialité.

17.2.7.5. Données sensibles

Si le traitement porte sur des données à caractère personnel révélant l'origine raciale ou ethnique, les opinions politiques, les convictions religieuses ou philosophiques ou l'appartenance syndicale, ainsi que des données génétiques ou des données biométriques aux fins d'identifier une personne physique de manière unique, des données concernant la santé ou des données concernant la vie sexuelle ou l'orientation sexuelle d'une personne physique, ou des données relatives aux condamnations pénales et aux infractions (« **données sensibles** »), le sous-traitant applique des limitations spécifiques et/ou des garanties supplémentaires.

17.2.7.6. Documentation et conformité

- a) Les parties doivent pouvoir démontrer la conformité avec les présentes clauses.
- b) Le sous-traitant traite de manière rapide et adéquate les demandes du responsable du traitement concernant le traitement des données conformément aux présentes clauses.
- c) Le sous-traitant met à la disposition du responsable du traitement toutes les informations nécessaires pour démontrer le respect des obligations énoncées dans les présentes clauses et découlant directement du règlement (UE) 2016/679 et/ou du règlement (UE) 2018/1725. À la demande du responsable du traitement, le sous-traitant permet également la réalisation d'audits des activités de traitement couvertes par les présentes clauses et y contribue, à intervalles raisonnables ou en présence d'indices de non-conformité. Lorsqu'il décide d'un examen ou d'un audit, le responsable du traitement peut tenir compte des certifications pertinentes en possession du sous-traitant.
- d) Le responsable du traitement peut décider de procéder lui-même à l'audit ou de mandater un auditeur indépendant. Les audits peuvent également comprendre des inspections dans les locaux ou les installations physiques du sous-traitant et sont, le cas échéant, effectués moyennant un préavis raisonnable.
- e) Les parties mettent à la disposition de l'autorité de contrôle compétente/des autorités de contrôle compétentes, dès que celles-ci en font la demande, les informations énoncées dans la présente clause, y compris les résultats de tout audit.

17.2.7.7. Recours à des sous-traitants ultérieurs

- a) **OPTION 2 : AUTORISATION ÉCRITE GÉNÉRALE** : Le sous-traitant dispose de l'autorisation générale du responsable du traitement pour ce qui est du recrutement de sous-traitants ultérieurs sur la base d'une liste convenue. Le sous-traitant informe spécifiquement par écrit le responsable du traitement de tout projet de modification de cette liste par l'ajout ou le remplacement de sous-traitants ultérieurs au moins un (1) mois à l'avance, donnant ainsi au responsable du traitement suffisamment de temps pour pouvoir s'opposer à ces changements avant le recrutement du ou des sous-traitants ultérieurs concernés. Le sous-traitant fournit au responsable du traitement les informations nécessaires pour lui permettre d'exercer son droit d'opposition.

- b) Lorsque le sous-traitant recrute un sous-traitant ultérieur pour mener des activités de traitement spécifiques (pour le compte du responsable du traitement), il le fait au moyen d'un contrat qui impose au sous-traitant ultérieur, en substance, les mêmes obligations en matière de protection des données que celles imposées au sous-traitant en vertu des présentes clauses. Le sous-traitant veille à ce que le sous-traitant ultérieur respecte les obligations auxquelles il est lui-même soumis en vertu des présentes clauses et du règlement (UE) 2016/679 et/ou du règlement (UE) 2018/1725.
- c) À la demande du responsable du traitement, le sous-traitant lui fournit une copie de ce contrat conclu avec le sous-traitant ultérieur et de toute modification qui y est apportée ultérieurement. Dans la mesure nécessaire à la protection des secrets d'affaires ou d'autres informations confidentielles, y compris les données à caractère personnel, le sous-traitant peut expurger le texte du contrat avant d'en diffuser une copie.
- d) Le sous-traitant demeure pleinement responsable, à l'égard du responsable du traitement, de l'exécution des obligations du sous-traitant ultérieur conformément au contrat conclu avec le sous-traitant ultérieur. Le sous-traitant informe le responsable du traitement de tout manquement du sous-traitant ultérieur à ses obligations contractuelles.
- e) Le sous-traitant convient avec le sous-traitant ultérieur d'une clause du tiers bénéficiaire selon laquelle — dans le cas où le sous-traitant a matériellement disparu, a cessé d'exister en droit ou est devenu insolvable — le responsable du traitement a le droit de résilier le contrat conclu avec le sous-traitant ultérieur et de donner instruction au sous-traitant ultérieur d'effacer ou de renvoyer les données à caractère personnel.

17.2.7.8. Transferts internationaux

- a) Tout transfert de données vers un pays tiers ou une organisation internationale par le sous-traitant n'est effectué que sur la base d'instructions documentées du responsable du traitement ou afin de satisfaire à une exigence spécifique du droit de l'Union ou du droit de l'État membre à laquelle le sous-traitant est soumis et s'effectue conformément au chapitre V du règlement (UE) 2016/679 ou du règlement (UE) 2018/1725.
- b) Le responsable du traitement convient que lorsque le sous-traitant recrute un sous-traitant ultérieur conformément à la clause 17.2.7.7 pour mener des activités de traitement spécifiques (pour le compte du responsable du traitement) et que ces activités de traitement impliquent un transfert de données à caractère personnel au sens du chapitre V du règlement (UE) 2016/679, le sous-traitant et le sous-traitant ultérieur peuvent garantir le respect du chapitre V du règlement (UE) 2016/679 en utilisant les clauses contractuelles types adoptées par la Commission sur la base de l'article 46, paragraphe 2, du règlement (UE) 2016/679, pour autant que les conditions d'utilisation de ces clauses contractuelles types soient remplies.

17.2.8. Assistance au responsable du traitement

- a) Le sous-traitant informe sans délai le responsable du traitement de toute demande qu'il a reçue de la part de la personne concernée. Il ne donne pas lui-même suite à cette demande, à moins que le responsable du traitement des données ne l'y ait autorisé.
- b) Le sous-traitant prête assistance au responsable du traitement pour ce qui est de remplir l'obligation qui lui incombe de répondre aux demandes des personnes concernées d'exercer leurs droits, en tenant compte de la nature du traitement. Dans l'exécution de ses obligations conformément aux points a) et b), le sous-traitant se conforme aux instructions du responsable du traitement.
- c) Outre l'obligation incombant au sous-traitant d'assister le responsable du traitement en vertu de la clause 17.2.8, point b), le sous-traitant aide en outre le responsable du traitement à garantir le respect des obligations suivantes, compte tenu de la nature du traitement et des informations dont dispose le sous-traitant :

- 1) l'obligation de procéder à une évaluation de l'incidence des opérations de traitement envisagées sur la protection des données à caractère personnel («**analyse d'impact relative à la protection des données**») lorsqu'un type de traitement est susceptible de présenter un risque élevé pour les droits et libertés des personnes physiques;
 - 2) l'obligation de consulter l'autorité de contrôle compétente/les autorités de contrôle compétentes préalablement au traitement lorsqu'une analyse d'impact relative à la protection des données indique que le traitement présenterait un risque élevé si le responsable du traitement ne prenait pas de mesures pour atténuer le risque;
 - 3) l'obligation de veiller à ce que les données à caractère personnel soient exactes et à jour, en informant sans délai le responsable du traitement si le sous-traitant apprend que les données à caractère personnel qu'il traite sont inexactes ou sont devenues obsolètes;
 - 4) les obligations prévues à l'article 32 du règlement (UE) 2016/679 et/ou aux articles 33, 36 à 38 du règlement (UE) 2018/1725.
- d) Les parties définissent à l'annexe IV les mesures techniques et organisationnelles appropriées par lesquelles le sous-traitant est tenu de prêter assistance au responsable du traitement dans l'application de la présente clause, ainsi que la portée et l'étendue de l'assistance requise.

17.2.9. Notification de violations de données à caractère personnel

En cas de violation de données à caractère personnel, le sous-traitant coopère avec le responsable du traitement et lui prête assistance aux fins de la mise en conformité avec les obligations qui lui incombent en vertu des articles 33 et 34 du règlement (UE) 2016/679 ou des articles 34 et 35 du règlement (UE) 2018/1725, selon celui qui est applicable, en tenant compte de la nature du traitement et des informations dont dispose le sous-traitant.

17.2.9.1. *Violation de données en rapport avec des données traitées par le responsable du traitement*

En cas de violation de données à caractère personnel en rapport avec des données traitées par le responsable du traitement, le sous-traitant prête assistance au responsable du traitement :

- a) aux fins de la notification de la violation de données à caractère personnel à l'autorité de contrôle compétente/aux autorités de contrôle compétentes, dans les meilleurs délais après que le responsable du traitement en a eu connaissance, le cas échéant (sauf si la violation de données à caractère personnel est peu susceptible d'engendrer un risque pour les droits et libertés des personnes physiques);
- b) aux fins de l'obtention des informations suivantes qui, conformément à l'article 33, paragraphe 3, du règlement (UE) 2016/679 et/ou l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/1725, doivent figurer dans la notification du responsable du traitement, et inclure, au moins:
 - 1) la nature des données à caractère personnel, y compris, si possible, les catégories et le nombre approximatif de personnes concernées par la violation et les catégories et le nombre approximatif d'enregistrements de données à caractère personnel concernés;
 - 2) les conséquences probables de la violation de données à caractère personnel;
 - 3) les mesures prises ou les mesures que le responsable du traitement propose de prendre pour remédier à la

violation de données à caractère personnel, y compris, le cas échéant, les mesures pour en atténuer les éventuelles conséquences négatives.

Lorsque, et dans la mesure où, il n'est pas possible de fournir toutes les informations en même temps, la notification initiale contient les informations disponibles à ce moment-là et, à mesure qu'elles deviennent disponibles, des informations supplémentaires sont communiquées par la suite dans les meilleurs délais;

- c) aux fins de la satisfaction, conformément à l'article 34 du règlement (UE) 2016/679 et/ou l'article 35 du règlement (UE) 2018/1725, de l'obligation de communiquer dans les meilleurs délais la violation de données à caractère personnel à la personne concernée, lorsque la violation de données à caractère personnel est susceptible d'engendrer un risque élevé pour les droits et libertés des personnes physiques.

17.2.9.2. Violation de données en rapport avec des données traitées par le sous-traitant

En cas de violation de données à caractère personnel en rapport avec des données traitées par le sous-traitant, celui-ci en informe le responsable du traitement dans les meilleurs délais après en avoir pris connaissance. Cette notification contient au moins :

- a) une description de la nature de la violation constatée (y compris, si possible, les catégories et le nombre approximatif de personnes concernées par la violation et d'enregistrements de données à caractère personnel concernés);
- b) les coordonnées d'un point de contact auprès duquel des informations supplémentaires peuvent être obtenues au sujet de la violation de données à caractère personnel;
- c) ses conséquences probables et les mesures prises ou les mesures qu'il est proposé de prendre pour remédier à la violation, y compris pour en atténuer les éventuelles conséquences négatives.

Lorsque, et dans la mesure où, il n'est pas possible de fournir toutes les informations en même temps, la notification initiale contient les informations disponibles à ce moment-là et, à mesure qu'elles deviennent disponibles, des informations supplémentaires sont communiquées par la suite dans les meilleurs délais.

Les parties définissent à l'annexe IV tous les autres éléments que le sous-traitant doit communiquer lorsqu'il prête assistance au responsable du traitement aux fins de la satisfaction des obligations incombant à ce dernier en vertu des articles 33 et 34 du règlement (UE) 2016/679 et/ou des articles 34 et 35 du règlement (UE) 2018/1725.

17.2.10. Non-respect des clauses et résiliation

- a) Sans préjudice des dispositions du règlement (UE) 2016/679 et/ou du règlement (UE) 2018/1725, en cas de manquement du sous-traitant aux obligations qui lui incombent en vertu des présentes clauses, le responsable du traitement peut donner instruction au sous-traitant de suspendre le traitement des données à caractère personnel jusqu'à ce que ce dernier se soit conformé aux présentes clauses ou jusqu'à ce que le contrat soit résilié. Le sous-traitant informe rapidement le responsable du traitement s'il n'est pas en mesure de se conformer aux présentes clauses, pour quelque raison que ce soit.
- b) Le responsable du traitement est en droit de résilier le contrat dans la mesure où il concerne le traitement de données à caractère personnel conformément aux présentes clauses si :

- 1) le traitement de données à caractère personnel par le sous-traitant a été suspendu par le responsable du traitement conformément au point a) et le respect des présentes clauses n'est pas rétabli dans un délai raisonnable et, en tout état de cause, dans un délai d'un mois à compter de la suspension;
 - 2) le sous-traitant est en violation grave ou persistante des présentes clauses ou des obligations qui lui incombent en vertu du règlement (UE) 2016/679 et/ou du règlement (UE) 2018/1725;
 - 3) le sous-traitant ne se conforme pas à une décision contraignante d'une juridiction compétente ou de l'autorité de contrôle compétente/des autorités de contrôle compétentes concernant les obligations qui lui incombent en vertu des présentes clauses ou du règlement (UE) 2016/679 et/ou du règlement (UE) 2018/1725.
- c) Le sous-traitant est en droit de résilier le contrat dans la mesure où il concerne le traitement de données à caractère personnel en vertu des présentes clauses lorsque, après avoir informé le responsable du traitement que ses instructions enfreignent les exigences juridiques applicables conformément à la clause 17.2.7.1, point b), le responsable du traitement insiste pour que ses instructions soient suivies.
- d) À la suite de la résiliation du contrat, le sous-traitant supprime, selon le choix du responsable du traitement, toutes les données à caractère personnel traitées pour le compte du responsable du traitement et certifie auprès de celui-ci qu'il a procédé à cette suppression, ou renvoie toutes les données à caractère personnel au responsable du traitement et détruit les copies existantes, à moins que le droit de l'Union ou le droit national n'impose de les conserver plus longtemps. Le sous-traitant continue de veiller à la conformité aux présentes clauses jusqu'à la suppression ou à la restitution des données.

18. Modifications des CGPS et/ou des CP

Le Client est informé que les présentes CGPS et les conditions des CP peuvent faire l'objet de modifications à tout moment. ALWAYSDATA avertira le Client de toute modification des présentes CGPS et des CP un (1) mois au moins avant son entrée en vigueur. Le Client qui refuse ces modifications peut, soit résilier le Service dans un délai maximum d'un (1) mois à compter de la notification, soit demander à ce que les anciennes conditions générales de prestation de service restent applicables jusqu'à l'échéance de son contrat. Passé ce délai, les modifications seront considérées comme acceptées par le Client.

ALWAYSDATA se réserve le droit de modifier, à tout moment, les caractéristiques du Service, sans que lesdites modifications n'entraînent de modifications substantielles. ALWAYSDATA avertira alors les Clients de cette modification quinze (15) jours avant l'entrée en vigueur de ces dernières.

19. Intégralité

Les dispositions des présentes CGPS et des CP associées expriment l'intégralité de l'accord conclu entre le Client et ALWAYSDATA. Elles prévalent sur toute proposition ou échange de lettres antérieures à la conclusion des présentes, ainsi que sur toute autre disposition figurant dans les documents échangés antérieurement entre les Parties et relatifs à l'objet desdites CGPS et CP.

20. Nullité

Si une ou plusieurs dispositions des présentes CGPS sont tenues pour non valides ou déclarées comme telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision devenue définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations des présentes CGPS garderont toute leur force et leur portée.

Le cas échéant ALWAYSDATA s'engage à supprimer et remplacer immédiatement ladite clause par une clause juridiquement valide.

21. Titre

En cas de difficulté d'interprétation entre le titre et le chapitre de l'un quelconque des articles et l'une quelconque des clauses des présentes CGPS, les titres seront réputés non-écrits.

22. Non-renonciation

Le fait que l'une ou l'autre des Parties n'ait pas exigé, temporairement ou définitivement, l'application d'une disposition des présentes CGPS et des CP ne pourra être considéré comme une renonciation aux droits détenus par cette Partie.

23. Référence commerciale

Le Client autorise expressément ALWAYSDATA à citer le Client et/ou le site Internet qui lui est associé, comme référence commerciale et/ou publicitaire. Par conséquent, ALWAYSDATA pourra, à l'occasion de ses communications notamment commerciales ou publicitaires, manifestations, colloques et publications spécialisées sur les marchés professionnels, se prévaloir des Services fournis au Client ainsi que sur ses documents commerciaux et/ou sa plaquette.

24. Langue du Contrat

La langue des présentes CGPS et des CP associées est le français et la version française prédominera sur toutes autres versions traduites dans une autre langue.

25. Droit applicable – Compétence juridictionnelle

Les seules lois applicables aux présentes CGPS et aux CP associées sont les lois françaises.

En cas de litige concernant les présentes CGPS et les CP associées, les Parties devront rechercher préalablement une solution amiable avant toute action judiciaire.

De ce fait, les Parties feront tous les efforts nécessaires pour que ce règlement amiable intervienne dans un délai de trois (03) mois à compter de la notification de l'existence du litige par la Partie la plus diligente.

A DEFAUT DE REGLEMENT AMIABLE DANS CE DELAI DE TROIS (03) MOIS, LA PARTIE LA PLUS DILIGENTE SOUMETTRA LE LITIGE AUX TRIBUNAUX COMPETENTS DU RESSORT DE LA COUR D'APPEL DE PARIS, NONOBTANT PLURALITE DE DEFENDEURS, APPEL EN GARANTIE, REFERE ET EXPERTISE.

ANNEXE I ESPACE CLIENT D'ALWAYSADATA

La société ALWAYSADATA (ci-après « **ALWAYSADATA** ») a mis en place un espace client (ci-après « **Espace Client** » ou « **Admin** ») sur son [site web](#) (ci-après le « **Site Web** ») dont l'accès, par login et mot de passe (ci-après les « **Codes Identifiants** »), est réservé à ses clients (ci-après les « **Clients** ») selon des conditions générales de prestations de services (ci-après les « [Conditions générales](#) ») définies par ALWAYSADATA.

Pour accéder à l'Espace Client, le Client doit d'abord, lors de sa première connexion, accepter sans réserve les Conditions générales qui restent ensuite disponibles sur le Site Web, mais également sur demande.

Par ailleurs, le compte Admin nécessite la mise en œuvre d'un traitement de données à caractère personnel géré par ALWAYSADATA. Or, selon le Règlement européen du 27 avril 2016 sur la protection des données personnelles (dit « **RGPD** »), le consentement par lequel une personne accepte que ses données à caractère personnel fassent l'objet d'un traitement doit être **libre, spécifique, éclairé et univoque**.

C'est pourquoi nous avons défini et formalisé dans le présent document les conditions particulières assurant la validité du traitement des données à caractère personnel mises en œuvre dans le cadre de l'Espace Client (ci-après les « **Conditions Particulières - Données Personnelles du Compte Client** » ou les « **CP-Données Personnelles** »).

Les CP-Données Personnelles complètent les Conditions générales avec lesquelles elles font corps et forment un tout indivisible.

1. OBJET DU TRAITEMENT DES DONNÉES

a. Le traitement a pour objet de :

- Permettre aux Clients d'accéder aux Services proposés par ALWAYSADATA et de les gérer via l'Admin.
- Suivre les demandes des Clients et interagir avec ALWAYSADATA.
- Faciliter la mise à jour de leurs données par les Clients.
- Mettre à disposition un canal sécurisé d'échanges.
- Mesurer l'utilisation de l'Admin et la satisfaction des Clients (statistiques).

b. Base légale

Article 6-1 a/, b/ ou f/ du RGPD, à savoir :

- Le consentement du Client au traitement de ses données à caractère personnel pour une ou plusieurs finalités spécifiques, en l'occurrence pour la gestion de l'Espace Client.
- Le traitement est nécessaire à l'exécution d'un contrat auquel le Client est partie ou à l'exécution de mesures précontractuelles prises à la demande de celui-ci.
- Le traitement est nécessaire aux fins des intérêts légitimes poursuivis par ALWAYSADATA.

2. DONNÉES TRAITÉES

a. Catégories de données traitées

Données d'identification : Nom, prénom, adresse email, mot de passe, téléphone (fixe/mobile), adresse physique avec code postal, ville et pays, origine de la relation (ou comment le Client a connu

ALWAYSDATA), nom du compte permettant à ALWAYSDATA de déterminer notamment l'adresse du sous-domaine attribué au Client (Par exemple, si le nom est superman, le sous-domaine associé sera http://superman.alwaysdata.net), code interne de traitement permettant l'identification du Client, copie d'une pièce d'identité (conservée par exemple aux fins de preuve dans le cadre de l'exercice des droits légaux prévus par le RGPD ou pour répondre à une obligation légale), code promo.

Informations d'ordre économique et financier : Moyens de paiement utilisés par le Client (Coordonnées bancaires, RIB, chèques, cartes bancaires, etc.), étant précisé que les transactions financières en ligne sont sous-traitées à un prestataire de services de paiement en ligne.

Données de connexion : Adresse IP, logs, etc.

b. Source des données

Les données traitées proviennent exclusivement des Clients ; aucune donnée ne provient de tiers.

c. Caractère obligatoire ou facultatif du recueil des données

La création d'un compte Admin est obligatoire pour permettre aux Clients d'accéder aux Services proposés par ALWAYSDATA.

d. Prise de décision automatisée

Le traitement ne prévoit pas de prise de décision automatisée.

3. PERSONNES CONCERNÉES

- Clients.
- Personnels d'ALWAYSDATA.

4. DESTINATAIRES DES DONNÉES

a. Catégories de destinataires

Sont destinataires de tout ou partie des données :

- Les Clients concernés ;
- Les services internes d'ALWAYSDATA qui traitent les données (Service commercial et de facturation) ;
- Les Partenaires institutionnels ou commerciaux, à savoir :
 - Les organismes publics et administrations légalement habilités à recevoir les données ;
 - Les organismes financiers intervenant dans la gestion des comptes d'ALWAYSDATA et du Client ;
 - Les partenaires pour les nécessités du service ;
 - Les sous-traitants d'ALWAYSDATA.

b. Transferts des données hors UE

Aucun transfert de données hors de l'Union européenne n'est réalisé.

5. DURÉE DE CONSERVATION DES DONNÉES

Données d'identification :

- 5 ans après la fin de la relation commerciale, sauf autorisation du Client ou durée spécifique imposée par une disposition légale ou réglementaire ;
- En cas de résiliation du contrat pour quelle que cause que ce soit, le compte est supprimé avec toutes les données qu'il contient, après une série de notifications expresses et explicites et avec des fréquences de plus en plus rapprochées jusqu'à la suppression définitive du compte et des données y afférentes ;
- Les données collectées via des Cookies sont supprimées après 13 mois.

Informations d'ordre économique et financier

- Selon le choix du Client qui décide librement d'effectuer des paiements ponctuels (et donc sans conservation de ses identifiants bancaires) ou au contraire,
- D'enregistrer ses identifiants bancaires pour des prélèvements automatiques ultérieurs jusqu'à leur révocation ou jusqu'à l'expiration du moyen de paiement.

Données de connexion :

- Sauf si un texte impose une durée particulière, les données de connexion sont conservées au maximum pendant un an après la dernière connexion (ou plus exactement "à compter du jour de l'enregistrement") conformément à l'article R10-13 III du Code des Postes et des Communications Electroniques (CPCE) pris en application du III de l'article L. 34-1 du même Code.

6. SECURITÉ

Les mesures de sécurité sont synthétisées dans le document dit « Mesures techniques et organisationnelles » mises en place par ALWAYSDATA, comprenant notamment :

- Mesures de traçabilité ;
- Mesures de protection des logiciels ;
- Sauvegarde des données ;
- Contrôle d'accès des utilisateurs.

7. VOS DROITS SUR LES DONNÉES VOUS CONCERNANT

Vous pouvez accéder et obtenir une copie des données vous concernant, vous opposer au traitement de ces données, les faire rectifier ou les faire effacer. Vous disposez également d'un droit à la limitation du traitement de vos données.

a. Exercer ses droits

Vous pouvez exercer l'un ou plusieurs de vos droits en nous envoyant (à votre choix) :

- Un courrier électronique à l'adresse suivante : dpo@alwaysdata.com ;
- Un courrier postal à l'adresse suivante :
Société ALWAYSDATA
 A l'attention du Délégué à la Protection des Données (DPO)
 91 rue du Faubourg Saint-Honoré – 75008 Paris

b. Réclamation (plainte) auprès de la CNIL

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits sur vos données à caractère personnel ne sont pas respectés, vous pouvez envoyer une réclamation à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) via les coordonnées accessibles sur son site web <https://www.cnil.fr/fr/>.

8. COOKIES ET AUTRES TRACEURS

Le Client est informé que lorsqu'il utilise l'Espace Client, des cookies peuvent s'installer automatiquement sur son ordinateur ou son équipement terminal. Ces cookies servent notamment à tracer et mesurer l'activité du Client afin d'améliorer son expérience de l'Admin.

Conformément au RGPD et à la Loi Informatique et Libertés modifiée, ALWAYSDATA a élaboré une [Politique de gestion des cookies](#) que le Client peut consulter en [cliquant ici](#).

Toutefois, en application des exemptions prévues par l'[article 82 de la Loi Informatique et Libertés modifiée](#), il n'y a pas lieu de mettre en place un formulaire de gestion des cookies et autres traceurs pour l'accès à un espace fermé tel que l'Espace Client.

9. MODIFICATION DES PRÉSENTES CONDITIONS PARTICULIÈRES – DONNÉES PERSONNELLES

En cas d'évolutions législatives, réglementaires, jurisprudentielles, des lignes directrices endossées par le Comité Européen de la Protection des Données (CEPD), des recommandations de la CNIL, des usages ou autres, ALWAYSDATA pourra réviser ou effectuer toute mise à jour des présentes CP-Données Personnelles à tout moment et sans préavis, les modifications ne valant toutefois que pour l'avenir.

ANNEXE II

Liste des parties

Responsable(s) du traitement : <i>[Identité et coordonnées du ou des responsables du traitement et, le cas échéant, du délégué à la protection des données du responsable du traitement]</i>	
1. Nom :
Adresse :
Délégué à la Protection des Données :
Lieu et date :	À, le
Signature autorisée (Nom et Prénom) (Qualité)

2. Nom :	<p>.....</p> <p><i>[A compléter le cas échéant comme la fiche précédente, si un ou plusieurs nouveaux Responsables du traitement venaient à se joindre au 1^{er} Responsable du traitement]</i></p>
Adresse :	<p>.....</p>
Délégué à la Protection des Données :	<p>.....</p>
Lieu et date d'adhésion :	<p>À, le</p>
Signature autorisée	<p>..... (Nom et Prénom)</p> <p>..... (Qualité)</p>

Sous-traitant(s) : <i>[Identité et coordonnées du ou des sous-traitants et, le cas échéant, du délégué à la protection des données du sous-traitant]</i>	
1. Nom :	SARL ALWAYSDATA
Adresse :	91, rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 Paris
Délégué à la Protection des Données (Externe) :	Gustave NOUKAGUÉ Avocat associé NOVA-JURIS AVOCATS 84, rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 PARIS (FRANCE) Email : dpo@alwaysdata.com
Lieu et date :	À Paris, le
Signature autorisée (Nom et Prénom) (Qualité)

2. Nom :
Adresse :
Délégué à la Protection des Données :
Lieu et date d'adhésion :	À, le
Signature autorisée (Nom et Prénom) (Qualité)

ANNEXE III

Description du traitement

<i>Catégories de personnes concernées dont les données à caractère personnel sont traitées</i>	<ul style="list-style-type: none"> – Salariés du Client (responsable du traitement) – Clients du Client – Salariés des prestataires/sous-traitants du Client 	
<i>Catégories de données à caractère personnel traitées</i>	<ul style="list-style-type: none"> – Données d'identification – Données de connexion – Données d'ordre économique et financier 	
<i>Les données sensibles traitées (le cas échéant) et les limitations ou garanties appliquées qui tiennent pleinement compte de la nature des données et des risques encourus, tels que, par exemple, la limitation stricte de la finalité, les restrictions des accès (y compris l'accès réservé uniquement au personnel ayant suivi une formation spécialisée), la tenue d'un registre de l'accès aux données, les restrictions applicables aux transferts ultérieurs ou les mesures de sécurité supplémentaires.</i>	Typologie de données sensibles	Limitations et/ou garanties appliquées
	(Variable d'un Client à l'autre, selon la nature des données qu'il collecte sous sa seule responsabilité)	(Variable d'un Client à l'autre, selon la nature des données qu'il collecte sous sa seule responsabilité)
<i>Nature du traitement</i>	<ul style="list-style-type: none"> – Stockage/hébergement des données pour les besoins du Service commandé par le Client – Diffusion/Affichage/représentation ou toute autre forme de mise à disposition – Copie/duplication – Transmission/transfert – Archivage – Suppression/effacement/destruction 	
<i>Finalité(s) pour laquelle (lesquelles) les données à caractère personnel sont traitées pour le compte du responsable du traitement</i>	Exécution des prestations commandées par le Client	
<i>Durée du traitement</i>	Durée nécessaire à l'exécution des prestations commandées par le Client	
<i>Pour le traitement par les sous-traitants (ultérieurs), préciser également l'objet, la nature et la durée du traitement.</i>	<p><u>Nom des sous-traitants ultérieurs</u> : voir la Liste des sous-traitants de ALWAYSDATA</p> <p><u>Objet du traitement</u> : voir la Liste des sous-traitants de ALWAYSDATA</p> <p><u>Nature du traitement</u> : voir la Liste des sous-traitants de</p>	

	<p>ALWAYSDATA</p> <p><u>Durée du traitement</u>: Durée nécessaire à l'exécution des prestations commandées par le Client ; ou bien jusqu'à la terminaison du contrat entre ALWAYSDATA et son sous-traitant ; ou bien jusqu'à ce que le Client mette fin au traitement par le sous-traitant de ALWAYSDATA</p>
--	--

ANNEXE IV

Mesures techniques et organisationnelles, y compris mesures techniques et organisationnelles visant à garantir la sécurité des données

Voir les Mesures techniques et organisationnelles de ALWAYSDATA

ANNEXE V

Liste de sous-traitants ultérieurs

Voir la Liste des sous-traitants de ALWAYSDATA